



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kolly Gabriel / Jordan Patrice

2019-CE-70

Consommation de viande indigène - Quelle communication dans nos écoles et CO ?

I. Question

Une partie des enseignants et des élèves du CO de la Veveyse ont participé à une semaine thématique sur le climat ainsi que sur les différents impacts de leur consommation.

Nous saluons cette prise de conscience. Néanmoins, la communication qui en a été faite, notamment sur la consommation de viande locale ou sur les émissions de méthane des bovins nous ont laissés pour le moins perplexes.

Nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quel contrôle, respectivement quel soutien ou quels documents sont mis à disposition par la DICS lors de tels évènements ?
2. Qui décide ce genre d'action et quelle possibilité ont les professeurs et les élèves ne souhaitant pas y participer ?
3. Des propos inexacts ont été tenus, notamment sur les émissions de méthane. Des corrections ont-elles été apportées au sein du cycle d'orientation sur ces propos erronés et rapportés dans les classes ?
4. Des menus sans viande auraient été servis dans le cadre de cette activité du CO. Il est normal que les personnes ne voulant pas manger de viande puissent avoir le choix, mais qu'en est-il des personnes souhaitant manger de la viande ? Des menus à choix étaient-ils disponibles ?
5. La question ainsi que la réponse 2017-CE-276 concernant la communication du SEn sur la consommation de viande explique en détail quelles sont les attitudes à adopter et encourage la consommation locale. Une transmission de ces informations aux différents établissements scolaires a-t-elle eu lieu ? Si oui, sous quelle forme et à quelle fréquence ?

26 mars 2019

II. Réponses du Conseil d'Etat

Dans le cadre des discussions liées aux manifestations en faveur du climat ainsi qu'au projet de loi sur le CO2 actuellement en discussion aux Chambres fédérales, les élèves des écoles fribourgeoises ont abordé différentes problématiques en rapport avec l'environnement.

Des actions ponctuelles ont été mises en place, soit durant des semaines thématiques, soit dans le cadre des différentes disciplines scolaires (sciences naturelles, économie familiale, français, etc.). De nombreux projets ont ainsi été réalisés par les élèves, aussi bien à l'école obligatoire qu'au degré secondaire II.

C'est dans le cadre du concours « Je consomme, tu consommes, il consomme » organisé par les Départements de l'instruction publique des cantons romands sous l'égide de la fondation Environnement et jeunesse que la classe 11D du cycle d'orientation de la Veveyse a décidé de monter un projet intitulé « Low Energy ». Les élèves ont réalisé un vaste travail de réflexion qui s'est concrétisé par l'organisation d'une semaine de sensibilisation pour tout le cycle d'orientation concerné. Ce projet, dont la grande qualité a été saluée par le jury du concours a également été primé le 4 juin dernier.

Les « propos inexacts » mentionnés par les députés ont été tenus oralement par un élève dans le cadre de la présentation du projet « Low Energy » auprès des classes du CO. Le projet, quant à lui, aborde de nombreux thèmes et s'inscrit dans un contexte plus vaste, à savoir les différentes manières de faire baisser l'impact écologique par des gestes simples et concrets. La Radio Suisse Romande a suivi quelques élèves ce jour-là. Son reportage intitulé « Le cycle d'orientation de la Veveyse réduit toute la semaine sa consommation d'énergie » peut être écouté en lien : <https://www.rts.ch/play/radio/ici-la-suisse/audio/ici-la-suisse-le-cycle-dorientation-de-la-veveyse-reduit-toute-la-semaine-sa-consommation-denergie?id=10217260> .

Ce contexte étant rappelé, le Conseil d'Etat répond ainsi aux cinq questions posées :

1. *Quel contrôle, respectivement quel soutien ou quels documents sont mis à disposition par la DICS lors de tels évènements ?*

Les documents utilisés dans le cadre du projet proviennent de ressources pédagogiques validées (Livre de géographie 11^{ème}) et de nombreuses sources scientifiquement fiables mises à disposition par le corps enseignant de la classe 11D. De plus, un assistant de l'Université de Neuchâtel est venu présenter la problématique en classe.

2. *Qui décide ce genre d'action et quelle possibilité ont les professeurs et les élèves ne souhaitant pas y participer ?*

Le projet « Low Energy » a été réalisé dans le cadre du concours susmentionné sur base d'une participation volontaire. L'enseignant, puis les élèves, ont préalablement demandé à la direction l'autorisation de mettre sur pied ce projet.

L'école est un lieu d'apprentissage qui permet aussi de discuter des problématiques actuelles. Elle peut être vue comme un terrain neutre qui incite les élèves à construire ensemble tout en bénéficiant des connaissances, de l'expérience, des conseils et des outils fournis par le corps enseignant. Il n'y a pas de volonté d'instrumentalisation. Pour mémoire, si la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), suivant en cela une demande des directions des écoles, a refusé de considérer les absences des élèves qui souhaitent participer aux différentes grèves en faveur du climat qui se sont déroulées à Fribourg comme des absences justifiées, elle leur a demandé de s'impliquer d'abord dans des projets en lien avec le développement durable déjà en cours dans les écoles. C'est ce que beaucoup d'élèves ont fait.

3. *Des propos inexacts ont été tenus, notamment sur les émissions de méthane. Des corrections ont-elles été apportées au sein du cycle d'orientation sur ces propos erronés et rapportés dans les classes ?*

Les propos inexacts cités ont été tenus par un élève et ce, oralement. Contredits par d'autres élèves, cela a débouché sur un échange de points de vue très intéressant au cours duquel les enseignant-e-s ont eu l'occasion de redonner du contenu scientifique. Lors de la présentation des projets dans les classes, l'enseignant principal était toujours présent et s'est chargé d'apporter les corrections nécessaires lorsque cela était utile.

4. *Des menus sans viande auraient été servis dans le cadre de cette activité du CO. Il est normal que les personnes ne voulant pas manger de viande puissent avoir le choix, mais qu'en est-il des personnes souhaitant manger de la viande ? Des menus à choix étaient-ils disponibles ?*

Le but du projet « Low Energy » était d'économiser le plus possible d'énergie en une semaine. Une discussion a eu lieu avec le responsable de la cantine. Ce dernier a proposé d'élaborer durant une seule semaine un programme de menus différents, avec seulement 2 jours de menus comprenant de la viande. Il a également et surtout proposé des repas composés essentiellement de produits locaux, ce qui était l'un des aspects les plus importants pour les élèves de la classe 11D. En cela, le cantinier a joué le jeu du concours et a pleinement participé au projet initié par les élèves. Il leur a montré son soutien et a fait preuve de flexibilité dans son organisation.

5. *La question ainsi que la réponse 2017-CE-276 concernant la communication du SEn sur la consommation de viande explique en détail quelles sont les attitudes à adopter et encourage la consommation locale. Une transmission de ces informations aux différents établissements scolaires a-t-elle eu lieu ? Si oui, sous quelle forme et à quelle fréquence ?*

Au CO de la Veveyse, « Agro Image » passe chaque année dans toutes les classes de 11^{ème} année, ce qui a également été le cas dans la classe 11D. Cette association transmet aux élèves des connaissances sur l'agriculture et sur la production alimentaire.

En conclusion, le Conseil d'Etat félicite les élèves pour leur engagement dans l'organisation des semaines en faveur du climat qui se sont récemment déroulées dans de nombreux CO du canton. Il salue en particulier les élèves qui ont vu leur réalisation en faveur de la consommation durable primée dans le cadre du concours organisé par la fondation Environnement et jeunesse. Il ne peut que les encourager à s'impliquer dans des problématiques actuelles et qui concernent toute la société. Il a d'ailleurs pris des dispositions pour qu'ils et elles puissent faire valoir leur point de vue lors de l'établissement du plan climat fribourgeois.

Lieu d'apprentissage, de sociabilité et d'échanges, l'école ambitionne notamment, pour chaque élève, le développement d'une personnalité autonome ainsi que l'acquisition de compétences sociales et du sens des responsabilités vis-à-vis de lui-même ou elle-même, d'autrui, de la société, de l'environnement et des générations futures.

18 juin 2019